

RÉUNION D'INFORMATION :

Les Obligations Légales de Débroussaillage

BROSSAC

Ancienne école
Alfred de Vigny

**Mardi 30 avril
à 18 h00**



**Les habitations débroussaillées
sont protégées en cas de feux de
forêt**

**En cas de feux, vous sécurisez
l'intervention des sapeurs-
pompiers et l'action de lutte**



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE